

Un inventeur séduisois ?

Il se trouve aux Archives des Affaires étrangères à Paris¹ un document curieux et par sa teneur et par le personnage qu'il met en jeu. Sans doute, mon héros, défilant devant vous après un savant de l'envergure d'Isaac de Rivaz, vous paraîtra-t-il terne et insipide ; son cas mérite toutefois de retenir quelques minutes d'attention².

Malgré mes recherches dans les archives cantonales et de la bourgeoisie de Sion, avec le dévoué concours de M. l'abbé Meyer, et dans celles de l'Abbaye de St-Maurice ainsi que de quelques familles particulières, je n'ai pas réussi à identifier le sieur Dorchat « de Sion en Vallay, neveu de sieur Tournéri Lieutenant suisse au service du Roy dans la Compagnie de Rheinholtz du canton de Fribourg ».

La famille Dorchat ou Dorschatz³, bourgeoise de Sion en 1510 — et dont nous avons, M. Meyer et moi, suivi les traces dans les registres

¹ A. E., *Genève*, vol. III, suppl., fol. 139 et 233.

² Communication présentée par l'auteur à la séance de la S.H.V.R. du 6 juin 1920 à Sion, où M. l'ingénieur Henri de Preux parla d'Isaac de Rivaz (Réd.).

³ Dorscha ou Dorsa, est certainement la même chose : seulement, la tendance, dès la Morge de Conthey, en amont, sur la rive droite du Rhône, et dès Nenda, en amont, sur la rive gauche du fleuve, est de prononcer *ch* ou *sch* tout ce qui est en *s* devant voyelle, dans le Bas-Valais. Ainsi, en Annivier, on prononce Bec de Boschon, ce qui est Bec de Bosson, comme en Gruyère.

A la date du 20 août 1685, les frères Barthélemi, Dorscha et Thomas Dorscha étaient morts ; et le premier avait précédé le dernier dans la tombe. Barthélemi, longtemps avant cette date, était allé à l'étranger et y était resté sans que l'on en sût rien au pays où il passa pour mort. Et lorsque Thomas son frère survivant vint à passer de vie à trépas, on joignit aux avoirs délaissés par Thomas ceux qui étaient censés appartenir à son frère.

A la date susdite, le nommé Hildebrand Dorscha, homme distingué, bourgeois de Sion, qui avait déjà été capitaine au service de la République de Venise, se présenta devant le châtelain de la ville de Sion, réclamant sa part des biens délaissés par son père, à laquelle on avait joint ceux échus de feu l'oncle Barthélemi : il avait trois frères dont les noms sont Emmanuel, Joseph et Jean-Joseph, tous à l'étranger. Thomas Dorsaz, qui était notaire, avait déjà été, à la date du 22 janvier 1627, alors qu'il se trouva un jour à Drôme, déjà capitaine, et, précédemment, en Piémont, au service du Duc de Savoie.

Le châtelain de la ville de Sion répondit à la requête d'Hildebrand Dorsaz, en ordonnant de former la masse de l'hérédité à partager, avec la taxe de celle-ci. Les opérations de formation de la masse des avoirs partageables, avec leur évaluation, durèrent 4 jours ; car, il y avait une belle fortune en vue, des biens fonds dans les territoires des communes de Nenda, Conthey et Sion, et des créances dans la plupart des paroisses du centre du pays et dans le Bas-Valais.

Le 21 août 1685, on fit un compte de tutelle, opération justifiable pour l'établissement de la masse à partager : le tuteur sorti de charge, Barthélemi Kuntschen, châtelain de la vidamie de Sion pour messieurs les bourgeois de la ville, était remplacé par Jacques Charlet, chirurgien, bourgeois de Sion. Les recettes portèrent 603 écus et 10 gros, et les déboursments, 354 écus et 10 gros. En créances remises au procureur P.-N. Grœli, qui faisait pour Hildebrand Dorsaz, il y eut pour 2085 écus et 38 gros.

Le sommaire du lot des 3 frères absents fut calculé à 18058 écus et 20 gros. Celui d'Hildebrand, à 6008 écus et 36 gros.

J. Reymondeulaz.

et recensements de la capitale à partir de 1725 — s'éteignit vers 1860, avec le notaire et l'ancien capitaine au service d'Angleterre, Alexis. Son représentant le plus en vue est le capitaine Thomas qui acquit une grande réputation militaire au service du Piémont et fut tué au siège de Turin en 1639¹.

On peut sans imprudence conjecturer que notre inventeur était le fils ou le neveu du capitaine Thomas. Si dans sa requête il ne se prévaut pas de cette parenté, c'est que celui-ci défendait la cause de la duchesse de Savoie née Christine de France contre ses beaux-frères et le cardinal Richelieu.

Voici donc les secrets que le sieur Dorchat souhaitait « de faire connoître en France » par le canal de Roland (Jachiet, seigneur du Pré, ou) Dupré, second résident de France à Genève, de 1680 à 1688, à Charles Colbert, *marquis de Croissy*, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et à Michel le Tellier, *marquis de Louvois*, surintendant des bâtiments et manufactures, le grand organisateur de l'armée française :

Il sait faire en quatre heures de temps et à très peu de frais la composition d'une liqueur, la quelle dez qu'elle est à l'air exalle une fumée si épaisse et de si meschante odeur qu'il est impossible que ceux qui en sont proches ne désertent. Il prétend que rien ne seroit d'une plus grande utilité pour jeter par le moien d'une bombe dans un vaisseau ou dans une tranchée où il seroit difficile que la confusion ne se mist. On en pouroit aussy jeter dans quelque occasion au milieu des troupes qui seroient infailliblement obligées d'abandonner leurs rangs et de se renverser les unes sur les autres. Cette fumée se produit de la liqueur mesme sans le secours du feu, ny d'aucune autre matière préparée, et elle dure fort long temps.

Il a le secret de s'expliquer et d'entendre ce qu'on luy veut dire tant la nuit que le jour d'aussy loing que la veüe peut porter. Ce qui se fait par le moien de quelques signaux dont il faut auparavant convenir avec la personne à qui l'on veut parler.

Il sait pointer le canon d'une manière que dans un rang il peut choisir celuy des cavaliers qu'on luy marquera. Il a la mesme justesse à se servir du pistolet et du fusil, ne manquant jamais de donner dans la sibe.

Il a fait devant moi l'expérience de tout ce que dessus à la réserve de ce qu'il promet de faire avec le canon.

Dupré.

Il a encore beaucoup d'autres secrets, mais qui ne sont pas de si grande conséquence.

A Genève ce 6e avril 1685.

Extrait d'une lettre de Dupré, ministre du Roy à Genève, au Marquis de Croissy, en date du 6 avril 1685.

... J'envoie aujourd'huy à Monsieur de Louvois un mémoire pareil à celui-cy, le sieur Dorchat aiant souhaité qu'il passast par ses mains, et qu'il eust connoissance de ses secrets. Je suis avec un attachement très fidèle

Monseigneur,

de Vostre Excellence

*Tres-humble, tres-obéissant et
tres-obligé Serviteur.*

Dupré.

Genève ce 6e avril 1685.

¹ Notes manuscrites de J.-E. d'Angreville, auteur de l'*Armorial du Valais*.

Dorchat procéda en présence du ministre Dupré à la démonstration pratique de ses divers secrets, sauf de celui concernant le pointage des canons. Serait-il « l'inventeur des bombes asphyxiantes » ? j'incline à le croire. C'est du moins l'épithète qu'Edouard Rott lui décerne dans l'index de son « Inventaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèque de Paris ». Au pis aller, Dorchat en serait l'un des premiers promoteurs. Le major P. de Vallière, chef des archives de l'armée suisse, si documenté sur notre histoire militaire, ignore totalement l'existence de bombes de ce genre à cette époque.

Si l'emploi du projectile sphérique creux qu'est la *bombe* est signalé dès le XVI^e siècle (aux sièges de Mézières dans les Ardennes, 1521, de Rhodes, 1522, etc.), il ne devint vraiment courant qu'à partir des sièges de la Mothe en Lorraine, 1634, et de Candie (île de Crète), 1648.

D'autre part, le XVII^e siècle marque une étape importante dans l'histoire de la chimie : elle bénéficie de l'esprit de libre examen, introduit par la Réforme ; savants ou curieux peuvent se livrer désormais à des expériences sans trop risquer le bâcher. Les gaz, inconnus jusqu'alors, deviennent l'objet d'investigations hardies et persévérantes. Le Belge van Helmont s'illustre par la découverte de l'acide chlorhydrique, de l'anhydride sulfureux, du protoxyde d'azote ; l'Anglais Boyle étudie les acides nitrique et chlorhydrique et lie son nom à la « liqueur fumante » soit l'hydrogène sulfuré ; l'Allemand Glauber enfin, entrevoit le chlore, etc. L'idée était donc assurément ingénieuse d'utiliser l'un ou l'autre de ces gaz dont la nouveauté exagérait sans doute la puanteur et la toxicité, et de les substituer au feu d'artifice ou à la poudre dans le remplissage des bombes, elles-mêmes d'un usage relativement récent.

Quel fut l'accueil réservé à l'offre de notre compatriote ? Hélas ! je l'ignore, malgré mes recherches. Un membre distingué de notre société, M. Frédéric Barbey, ministre suisse à Bruxelles, a publié en 1906, dans les « Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève » (t. XXIX), toute la correspondance de Roland Dupré durant sa résidence à Genève (1680-1688). On n'y trouve pas de trace d'une réponse de Croissy ni de Louvois, silence que je m'explique moins par les préoccupations politico-religieuses de l'époque que par une fin de non-recevoir : ce moyen barbare de guerroyer aura répugné au caractère français.

D'autres, deux siècles et demi plus tard, et en dépit des progrès de la civilisation, ne se sont malheureusement pas embarrassés de semblables scrupules.

Chexbres, 3 juin 1920.

J.-B. BERTRAND †



Nous remercions Madame J.-B. Bertrand de nous avoir remis le texte de cette communication demeuré jusqu'ici inédit. L'auteur y avait joint la notice que nous reproduisons également du notaire J. Reymondoulaz, tirée d'un journal dont le nom ni la date ne sont indiqués (Réd.).